

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

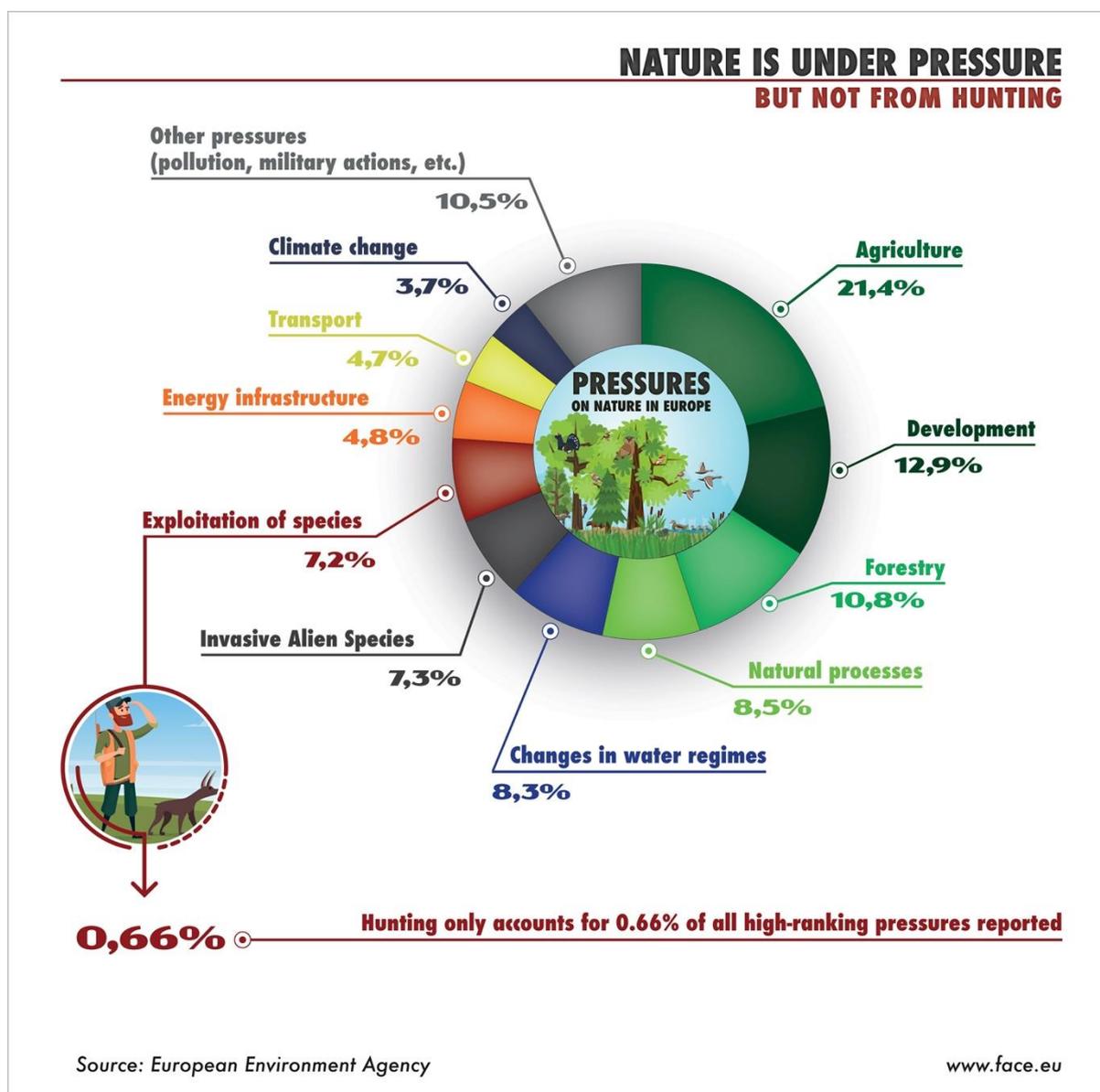
Fédération Européenne de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage



LA NATURE EST SOUS PRESSION, MAIS PAS À CAUSE DE LA CHASSE *Vérification des données du rapport sur l'État de la Nature dans l'UE*

Bruxelles, le 17 février 2021 - La chasse est de plus en plus souvent citée comme représentant une forte pression participant à la perte d'espèces animales ainsi qu'à la détérioration de leurs habitats. Cette hypothèse découle du dernier [rapport sur l'état de la nature dans l'UE](#), dans lequel certaines données sont présentées de manière trompeuse, et dont certaines infographies comprennent des titres et des images liés aux chasseurs.

Heureusement, les [données sources](#) du rapport sur l'état de la nature dans l'UE sont facilement accessibles. En les examinant de plus près, une situation bien différente apparaît. En effet, **la chasse ne représente que 0,66 % de toutes les pressions de haute importance signalées**. En d'autres termes, les États membres n'ont signalé la chasse comme une pression de haute importance pour les espèces et les habitats que dans moins de 1 % des cas.



La part de la chasse par rapport à l'ensemble des pressions signalées par les États membres varie en fonction des éléments retenus. Les catégories suivantes sont très révélatrices :

La chasse en tant que pression sur les habitats : 0,05 % des pressions signalées pour les habitats.

Sur un total de 5.596 rapports d'États membres sur les pressions de haute importance sur les habitats, seuls 3 font état d'habitats soumis à des pressions dues à la chasse.

La chasse en tant que pression sur les espèces autres que oiseaux : 0,17 % des pressions signalées pour les espèces autres que oiseaux.

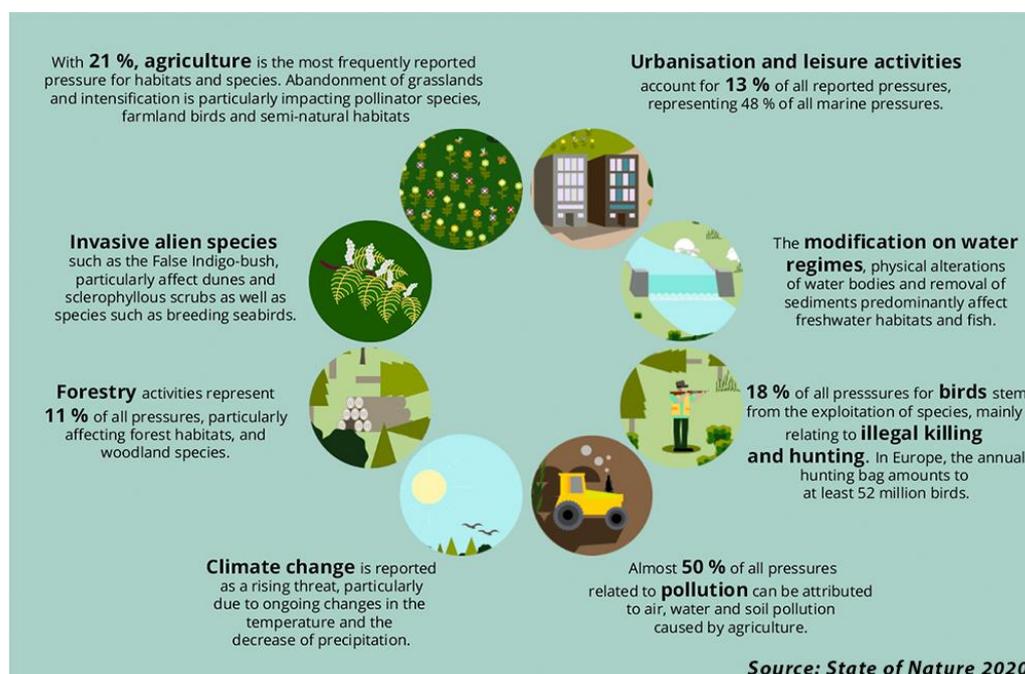
La liste des espèces pour lesquelles la chasse est signalée comme une pression de haute importance révèle certaines situations douteuses. Par exemple, le Saumon Atlantique (*Salmo salar*) et la Grande cigale de mer (*Scyllarides latus*) font partie des 12 espèces autres que oiseaux pour lesquelles la chasse est signalée comme une pression de haute importance.

La chasse comme pression sur les oiseaux : 2,58 % des pressions signalées pour les oiseaux.

L'une des principales raisons menant les médias à s'en prendre à la chasse est une des infographies utilisées par les agences européennes dans le dernier rapport sur l'état de la nature, qui montre l'image du chasseur dans le contexte des pressions de haute importance sur la nature.

Dans les données recueillies auprès des États membres, les pressions et les menaces sur la nature sont structurées en deux niveaux hiérarchiques. L'agriculture, la sylviculture ou le changement climatique se situent au premier niveau, mais la chasse est l'une des nombreuses sous-catégories groupées dans la catégorie "exploitation des espèces".

Bien que la manière par laquelle le chiffre de 18 % relatif à la "chasse et au braconnage" est atteint dans cette infographie ne soit pas tout à fait claire, les données montrent que, pour les oiseaux, la chasse ne représente globalement que 2,58 %.



Cette infographie pose deux problèmes. Premièrement, les lecteurs pourraient comprendre que les pressions dues au braconnage et à la chasse (les 18 % cités dans l'infographie ci-dessus) sont supérieures à celles exercées par la sylviculture (11 %). Les pourcentages se référant à une sous-catégorie au sein d'une catégorie principale ne devraient pas être présentés avec les pourcentages se référant aux catégories principales. Deuxièmement, il n'est pas acceptable de regrouper la chasse et le braconnage au sein de la même catégorie. La chasse étant la poursuite légale du gibier, tandis que le braconnage doit être considéré séparément comme une activité criminelle pour laquelle une tolérance zéro est requise (voir [ici](#)).

Le rapport sur l'état de la nature mentionne à juste titre que la chasse est la deuxième pression la plus fréquemment signalée, après le braconnage, pour les oiseaux d'hivernage et de passage dans l'UE. Mais si l'on tient compte de toutes les pressions exercées sur les oiseaux d'hivernage et de passage, la chasse n'en représente que 6,67 %.

Quelles sont les espèces d'oiseaux concernées ?

La liste des espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse a été signalée comme une pression de haute importance compte 86 espèces (listées soit en Annexe I ou II, soit non-listées en annexe de la Directive Oiseaux). Les espèces pour lesquelles la chasse est le plus souvent signalée sont des espèces dont le statut de population est favorable et dont les courbes de population sont à la hausse ou stables. En tête de cette liste figure l'Oie cendrée (*Anser anser*), suivie de près par le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*).

Cependant, il est important de souligner que cela est en contradiction directe avec les conseils de la Commission européenne sur le rapport des données, qui demande aux États membres de ne pas signaler de pressions de haute importance sur les espèces présentant un statut de population favorable et des tendances stables ou en augmentation. Si ces conseils avaient été suivis, les résultats seraient certainement différents, diminuant ainsi la part relative de la chasse.

Pourquoi cela pose-t-il un problème ?

Une bonne politique de conservation doit être fondée sur des preuves. Le rapport sur l'état de la nature est un ouvrage important qui fournit une multitude d'informations à utiliser pour la mise en œuvre des directives "Oiseaux" et "Habitats" ainsi que pour la nouvelle stratégie en matière de biodiversité. Ces informations devraient être utilisées de manière impartiale, et non pour en tirer des conclusions hâtives ni pour faire avancer les programmes politiques.

Malheureusement, de tels malentendus ont déjà été repris par les médias et utilisés dans les dialogues en cours. S'il est dit aux décideurs politiques que la chasse est une menace pour la biodiversité, il est compréhensible qu'ils envisagent d'agir pour la restreindre. Les propositions actuelles de la Commission européenne concernant les "zones strictement protégées" en sont un bon exemple. Elles ont suscité des réactions négatives de la part de nombreux acteurs et députés européens (voir [ici](#)).

En réponse à l'image floue dépeinte dans plusieurs communications (voir [ici](#), [ici](#) & [ici](#)), le Secrétaire général de la FACE, le Dr. David Scallan, a déclaré : *"Nous sommes ravis de clarifier la situation à la suite de communications imprécises et nous espérons que des rapports équilibrés suivront. Il est important d'examiner les données plus en profondeur avant de développer de gros titres, et cela s'applique également aux agences de l'UE. La conservation fonctionne lorsque les gens la soutiennent, alors concentrons-nous sur la collaboration avec les principales parties prenantes qui ont la capacité de conserver la nature sur le terrain"*.

Informations complémentaires – Que "rapporte" l'État membre ?

Les directives "Oiseaux" et "Habitats" exigent des États membres qu'ils rapportent ce qu'ils considèrent comme étant les principales causes de perte d'espèces et de dégradation des habitats. Ils font donc rapport sur les pressions, c'est-à-dire les facteurs considérés comme ayant affecté les habitats et les espèces au cours de la période de référence actuelle, et sur les menaces, c'est-à-dire les facteurs considérés comme susceptibles d'avoir un impact au cours des deux prochaines périodes de référence. Ces pressions et menaces sont structurées en deux niveaux hiérarchiques, le premier (niveau 1) comprend 15 catégories générales (par exemple, agriculture ou développement), tandis que le second (niveau 2) identifie 203 activités signalées comme étant des pressions/menaces. Parallèlement, elles sont classées selon leur importance relative, soit de haute importance, soit d'importance moyenne. Nous nous sommes concentrés sur les pressions de haute importance, étant donné que les résultats concernant les pressions et les menaces signalées sont largement cohérents entre les catégories (Rapport sur l'état de la nature, 2020).

##ENDS##

NOTE TO EDITORS: FACE is the European Federation for Hunting and Conservation. Established in 1977, FACE represents the interests of Europe's 7 million hunters as an international non-profit-making nongovernmental organisation. FACE is made up of national hunters' associations from 37 European countries including the EU-27. FACE is supported by 7 associate members and is based in Brussels. FACE upholds the principle of sustainable use and has been a member of the International Union for the Conservation of Nature (IUCN) since 1987. Visit www.face.eu